

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 24 mai 2022

Date de la

Convocation :

19 mai 2022

Date d’Affichage :

25 mai 2022

Objet : Délibération n° 2022-059

Durée d’amortissement (compte 20422)

**L’an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par Mme ROUX Catherine, M. LAURENT Sylvain par M ARNAUD Cyril.

Absente excusée : Mme ROMAN Leslie.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

CONSIDERANT que la commune n’a pas opté pour l’amortissement de ses immobilisations mais que certaines opérations doivent toutefois être obligatoirement amorties et qu’il convient donc au conseil municipal d’en fixer les durées d’amortissement,

VU les limites minimales et maximales indicatives pour ces immobilisations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la durée d’amortissement des dépenses imputées au compte 20422 comme suit :

<u>Immobilisations</u>	<u>Durée d’amortissement</u>
20422 : Subvention opération Façades-Toitures	5 ans

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

➤ **APPOUVE** l’exposé de M. le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE